

Vigie trafic: la DSNA débute-t-elle sa prise de conscience?





Le 23 novembre avaient débuté les premiers MTF (Multilingual Test Format) décidés par l'organisme de CdG pour justifier d'un niveau 4 OACI en anglais des agents de la Vigie Trafic. Une grogne, plus ou moins sourde, commençait à gagner parmi ces derniers privés de formation en anglais depuis toujours.

Jugeant la situation inadmissible, le SNCTA avait appelé à la suspension des MTF (cf le Flash info du 22 novembre) et avait pris contact avec la DO et la DSNA.

Le 30 novembre, le chef d'organisme de CdG, adressait un mail à tous les agents pour faire part d'un certain nombre de « mesures d'accompagnement » propres à détendre une atmosphère pesante :

- le MTF ne sera pas un test couperet qui, après le 20 mars 2022, date d'entrée en vigueur du règlement 2020/1234, empêcherait d'exercer;
- pour les agents qui acceptent de passer un MTF: le résultat permettra d'évaluer leur niveau en langue anglaise et en fonction, des stages intensifs pourraient être proposés;
- pour les agents qui, considérant l'absence de préparation, souhaitent ne pas passer de MTF: ces derniers bénéficieront d'un plan de formation adapté.

Sur le sujet « justification du niveau en langue anglaise », la décision de la DSNA via l'organisme de CdG semble traduire un début de prise de conscience vis à vis de l'exercice de l'AMS (Apron Management Service). Certains points restent encore flous : le SNCTA s'attachera à les éclaircir comme il s'attachera à accompagner les agents de la VT vers les compétences requises en anglais et plus globalement à faire reconnaitre leur professionnalisme.

Cette prise de conscience doit aboutir à l'application d'une « loi du grand-père » pour permettre à chacun d'exercer sereinement le 20 mars 2022 mais aussi à la création d'une licence spécifique pour tous les agents de la Vigie Trafic de CdG.